

# 10km de Jarnac édition 2017

## Règlement

### Inscriptions:

- par correspondance jusqu'au mardi 11 juillet
- sur le site [www.marathonducognac.net](http://www.marathonducognac.net) (onglet 14 Juillet)
- les mercredi 12 et jeudi 13 juillet de 15h à 18h au bureau de la société ARE TP  
Route de Luchac 16200 Jarnac
- le vendredi 14 juillet de 7h à 8h30 - pas d'inscription sur place pour le relais 2 x 5 km

### Tarifs 10 km:

- 15€ avant le jour de l'épreuve
- 20€ le 14 juillet

### Tarif relais 2 x 5 km:

17€ par équipe - limité à 150 dossards, soit 300 coureurs. Pas d'inscription sur place le jour de la course.

**Participants 10 km:** épreuve ouverte à tous, licencié(e)s ou non licencié(e)s, de la catégorie cadets à vétérans (né(e)s en 1999 et avant) **POUR LES MINEURS, FOURNIR UNE AUTORISATION PARENTALE**

Pour participer, les participants devront disposer soit:

- d'une licence FFA en cours de validité (joindre obligatoirement la copie pour l'inscription). Autres licences acceptées: FFTri, FFCO, FFPM, FSGT (mention "course à pied en compétition").
- pour les non-licenciés FFA, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition datant de moins d'un an au 14 juillet 2017.

**Participants relais 2 X 5 km:** épreuve ouverte à tous, licencié(e)s ou non licencié(e)s, de la catégorie minimales à vétérans (né(e)s en 2003 et avant) **POUR LES MINEURS, FOURNIR UNE AUTORISATION PARENTALE**

Pour participer, les participants devront disposer soit:

- d'une licence FFA en cours de validité (joindre obligatoirement la copie pour l'inscription). Autres licences acceptées: FFTri, FFCO, FFPM, FSGT (mention "course à pied en compétition").
- pour les non-licenciés FFA, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition datant de moins d'un an au 14 juillet 2017.
- Les inscriptions au relais doivent se faire par équipe de 2 coureurs.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Classement conforme au règlement FFA, chronométrie effectuée par la société Chronosport ([www.chronosport.com](http://www.chronosport.com)).

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir les 10 km de Jarnac.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA. Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA ( [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr) ).

**Circuit 10 km:** Départ 9h, haut de la rue de Condé. Arrivée, bas de la rue de Condé.

2 boucles de 5 km entièrement sur route, fléchées, repérage tous les kilomètres

Circuit mesuré en 2015

Ravitaillement en conformité avec la réglementation FFA (ravitaillement à 2,5km, 5km, 7,5km et à l'arrivée)

**Circuit relais 2 x 5 km:** Départ 9h10, haut de la rue de Condé. Passage de témoin (puce de chronométrie) dans la rue de Condé après la première boucle de 5 km. Arrivée par le participant à la deuxième boucle en bas de la rue de Condé. Ravitaillement identique à la course de 10 km.

**Sécurité:** Les accompagnateurs non officiels sont interdits (règlement FFA).

Les participants doivent respecter le code de la route et les instructions des signaleurs.

L'organisation est couverte par un contrat d'assurance souscrit auprès de Mutuelle de poitiers.

Les athlètes licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Pour les autres participants, il leur incombe de s'assurer personnellement.

Secours assurés par l'UDSP 16 section DPS.

#### **Récompenses 10 km:**

- Classement scratch: 1er homme (BA de 150€) et 1ère femme (BA de 150€)
- Trophée Rolande Demont à la première féminine
- Lots et coupes au premier de chaque catégorie, hommes et femmes.
- 1 lot technique à chaque participant
- Lots divers sur tirage au sort

#### **Récompenses relais 2 x 5 km:**

- Classement scratch des 3 premiers relais mixtes, 3 premiers relais féminins, 3 premiers relais masculins.

- Lots divers sur tirage au sort

La remise des prix aura lieu vers 11h30.

#### **Courses enfants:**

Inscriptions sur place uniquement, à partir de 8h et jusqu'à 10h15 le jour de la course. Engagement gratuit. Ouvert aux enfants de 2004 à 2011 qui disposent soit:

- d'une licence FFA pour la saison en cours (joindre la photocopie)
- d'un certificat médical de non contre-indication à l'athlétisme en compétition de moins d'un an au 14 juillet 2017. Une licence d'une autre fédération n'est pas suffisante.

Les courses enfants se dérouleront à partir de 10h30 sur le quai de l'orangerie. Récompense souvenir.

*Fait à Jarnac, le 30 Mars 2017*

*Le Président*

Olivier JOLY

**MARATHON DU COGNAC**

16200 JARNAC

06 81 58 97 26

contact@marathonducognac.

www.marathonducognac.net